Informations clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HSBC Global Asset Management

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - SRI EURO BOND

Compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS

Action BC Code ISIN : FR0013287232

Ce compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France).

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le compartiment, de classification «Obligations et autres titres de créances libellés en euros », a pour objectif de valoriser à long terme le capital investi en sélectionnant essentiellement des obligations émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères économiques, Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG), socialement responsables.
- Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).
- Ce compartiment n'a pas d'indicateur de référence. Toutefois, l'indicateur Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 500MM pourrait être utilisé à titre indicatif. Cet indicateur est composé de toutes les émissions émises à taux fixe, libellées en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement, ayant un encours supérieur ou égal à 500 millions d'euro et appartenant à la catégorie de notation « Investissement ».
- Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le portefeuille est construit sur la base d'une analyse divisée en deux étapes successives et indépendantes :
  - L'univers d'investissement ISR (Investissement Socialement Responsable) est déterminé selon l'approche « Best in class » (meilleures entreprises au sein de chaque secteur) en prenant en compte des critères E.S.G. qui s'appuient sur un modèle d'analyse interne. Ce modèle est alimenté entre autres par des données provenant d'agences de notation extra financière, de la recherche interne, de la recherche en investissement et d'outils d'informations financières. A titre d'exemple, pour le pilier E : les émissions de CO2, pour le pilier S : la gestion du personnel, et pour le pilier G : le niveau d'indépendance des administrateurs.
  - Au sein de cet univers, la gestion est discrétionnaire en fonction les critères financiers suivants :
    - *la gestion active du risque de taux* : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
    - *la gestion active du risque de crédit* : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- L'actif du compartiment est principalement composé d'obligations et de titres de créances essentiellement libellés en euros. Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, ont une notation long terme supérieure ou égale à BBB- et une notation court terme supérieure ou égale à A- 3 selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalents, ou jugés équivalents par la Société de Gestion au moment de l'acquisition.

  La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.
- Le compartiment peut investir sur des obligations foncières et véhicules de titrisation.
- Le compartiment peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur le risque de taux, de change et de crédit.
- Les sommes distribuables de l'action BC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce Compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Le compartiment est classé dans la catégorie 3.
- Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations libellées en euro.
- Les risques suivants, non pris en compte dans l'indicateur de risque, peuvent également avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Compartiment :
  - Risque de crédit : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.
  - Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le portefeuille intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité. Cela peut impacter les conditions de prix dans lesquelles le portefeuille valorise, initie, modifie ou liquide ses positions.
- L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,50%*
Frais de sortie	Aucun

*Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	0,44%

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2021, et peuvent varier d'un exercice à l'autre.
- Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de ce compartiment.
- Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

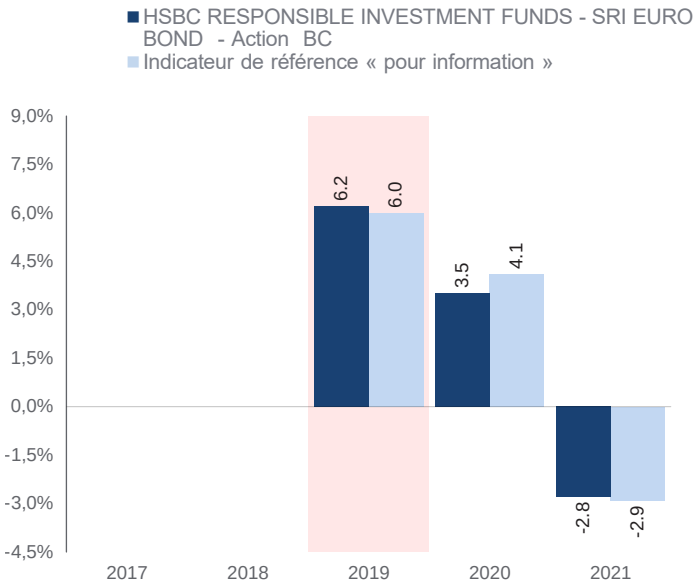

Le compartiment a été créé le 12 juillet 2019 à l'issue de la fusion/ absorption avec le FCP HSBC SRI Euro Bond, les performances antérieures à la date de création du compartiment correspondent à celles du FCP HSBC SRI Euro Bond dont la stratégie d'investissement était identique.

- Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- Les performances passées sont calculées en Euro, coupons nets réinvestis.
- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf frais d'entrée et de sortie éventuels.
- Le compartiment a été créé le 12 juillet 2019 à l'issue de la fusion/ absorption avec le FCP HSBC SRI Euro Bond créé le 12 mars 2004 dont la part BC a été créée le 2 novembre 2017.
- L'action BC a été créée le 12 juillet 2019.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS BANK.
- Les documents d'information de la SICAV, et de ses différentes catégories d'actions (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr
- La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.
- Fiscalité : L'action BC est une action de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.
- En particulier, le compartiment est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.
- La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).
- Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Ce Compartiment est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 6 mai 2022.